

vol de plaine parapente compétition, vols de performance, beaux vols, photographies vidéos

-- Compétition, coupe de France de plaine - Coupe de France des pays de plaine 2006 --

Coupe de France
des pays de
plaine 2006



Sélection à la finale 2006

Olivier Sérazin

Publié le lundi 24 avril 2006

Fichier PDF créé le mercredi 3 mai 2006

SELECTION A LA FINALE ET REGLEMENT DES SELECTIVES extrait du règlement 2006

1.1. PARTICIPANTS Le nombre de pilotes (A et B) participant à la Coupe de France de Plaine est de 40 lors d'une finale sur site et de 30 lors d'une finale au treuil. Cette limite peut être dépassée si l'organisateur juge que la capacité d'accueil de son site le permet.

1.1.1 Participation des pilotes B Tous les pilotes B, de quelque région qu'ils soient, peuvent se qualifier pour la Coupe de France de Plaine. Pour cela ils doivent disputer des compétitions comptant pour le classement plaine, à savoir les compétitions B « plaine » (notées « PL ») et/ou les compétitions B « assimilées plaine » (ex : « EV/PL » ou « PY/PL ») de l'année en cours.

La participation d'un pilote à la Coupe de France de Plaine est déterminée par sa position au classement plaine, arrêtée à l'issue du 2e week-end de Juillet. Ce classement prend en compte les CINQ meilleures manches de chaque pilote. cf site FFVL

Les TRENTE DEUX premiers pilotes de ce classement lors d'une finale sur site et les VINGT DEUX premiers pilotes de ce classement lors d'une finale au treuil sont qualifiés pour la finale.

En cas de désistement, les pilotes classés aux places suivantes sont prioritaires dans l'ordre de leur classement. Afin de promouvoir la compétition chez les femmes, DEUX de ces places pourront leur être réservées en cas de demande, à condition qu'elles aient marqué des points au classement plaine de l'année en cours.

1.1.2 Participation des pilotes A Un quota fixe de 8 places est réservé aux pilotes A lors de la finale, que la compétition ait lieu sur site ou au treuil.

Pour l'attribution des places au sein de ce quota, la priorité est donnée dans l'ordre :

1/ Aux pilotes A licenciés dans la région plaine, à condition de s'être inscrit dans les délais impartis (internet ou lettre + chèque). Ceci dans la limite du quota. L'ordre de priorité entre ces pilotes est donné par le classement permanent « A » à l'issue du 2e week-end de Juillet.

2/ Aux pilotes A, licenciés dans une autre région de vol, à condition de s'être inscrit dans les délais impartis (internet ou lettre + chèque). Toujours dans la limite du quota. L'ordre de priorité entre ces pilotes est donné par le classement permanent « A » à l'issue du 2e week-end de Juillet.

Tous les pilotes (A ou B) désirant participer à la finale doivent impérativement se pré-inscrire (internet ou lettre + chèque), au plus tard le 2e week-end de Juillet.

Inscriptions tardives A J-7 de la finale s'il reste encore des places toutes les demandes, qu'elles émanent de pilotes A ou de pilotes B, et de quelque région qu'ils soient, seront traitées à égalité dans l'ordre des demandes. Les pilotes seront alors inscrits ou intégrés à la liste d'attente.

1.1.2 DEROULEMENT, VALIDATION & TITRES EN JEU **1.1.2.1 Déroulement et validation** La compétition se déroule sur UNE semaine et sur SEPT manches maximum. Elle sera validée si DEUX manches au moins ont pu être courues.

La compétition peut se dérouler sur SITE NATUREL, au TREUIL ou être un COMBINÉ des deux types de décollage.

Dans le cas des compétitions au TREUIL, afin de pallier au maximum l'aléatoire induit par ce type de décollage (le créneau de décollage ne peut être choisi) il est procédé à un gommage des moins bonnes manches de chaque pilote. UNE manche est gommée à partir de TROIS manches validées. DEUX manches sont gommées à partir de CINQ manches validées.

Dans le cas des compétitions COMBINÉES et toujours afin de pallier au maximum l'aléatoire induit par le décollage au treuil, il est également procédé à un gommage des moins bonnes manches de chaque pilote. UNE manche (site ou treuil) est gommée à partir de TROIS manches validées (dont au moins une au treuil). DEUX manches sont gommées (site ou treuil), à partir de QUATRE manches validées au treuil.

Ce système de suppression de manches est résumé sur le tableau ci-dessous.

En cas de compétition sur SITE NATUREL aucune manche n'est gommée.

En 2006, la Coupe de France de Plaine aura lieu du 20 au 27 Août sur les sites de la « Suisse-Normande », autour de Clécy-St Omer (Basse-Normandie). Certaines manches pourront se dérouler au treuil.

1.1.2.2 Titres en jeu

le pilote en tête du classement général final de la Coupe de France Parapente sera sacré "VAINQUEUR DE LA COUPE DE FRANCE DE PLAINE"

la première féminine du classement général final de la Coupe de France Parapente sera sacrée "VAINQUEUR DU CLASSEMENT FEMININ DE LA COUPE DE FRANCE DE PLAINE".

la ligue en tête du classement général final de la Coupe de France de Parapente sera sacrée "VAINQUEUR PAR EQUIPE DE LA COUPE DE FRANCE DE PLAINE"

1.1.2.3 Annulation de la coupe ou non validation En cas d'annulation ou de non-validation de l'épreuve, aucun titre ne sera décerné.

COUPE DE FRANCE DE PLAINE

RÉSUMÉ DES SUPPRESSIONS DES MOINS BONNES MANCHES DE CHAQUE PILOTE DANS LE CAS DES FINALES AU TREUIL OU DES FINALES COMBINÉES (SITE + TREUIL).

(DANS LE CAS DES FINALES SUR SITE NATUREL AUCUNE MANCHE N'EST SUPPRIMÉE)

Total manches validées	Dont manches validées sur site (S)	Dont manches validées au treuil (T)	Nb de manches gommées (dont T ou S)	Total de manches prises en compte
3	2	1	1 (T ou S)	2
3	1	2	1 (T ou S)	2
3	0	3	1 (T)	2
4	3	1	1 (T ou S)	3
4	2	2	1 (T ou S)	3
4	1	3	1 (T ou S)	3
4	0	4	1 (T)	3
5	4	1	1 (T ou S)	4
5	3	2	1 (T ou S)	4

5	2	3	1 (T ou S)	4
5	1	4	2 (2T ou 1T et 1S)	3
5	0	5	2 (T)	3
6	5	1	1 (T ou S)	5
6	4	2	1 (T ou S)	5
6	3	3	1 (T ou S)	5
6	2	4	2 (2T ou 2S ou 1T et 1S)	4
6	1	5	2 (2T ou 1T et 1S)	4
6	0	6	2 (T)	4
7	6	1	1 (T ou S)	6
7	5	2	1 (T ou S)	6
7	4	3	1 (T ou S)	6
7	3	4	2 (2T ou 2S ou 1T et 1S)	5
7	2	5	2 (2T ou 2S ou 1T et 1S)	5
7	1	6	2 (2T ou 1T et 1S)	5
7	0	7	2 (T)	5

Olivier Sérazin Franck Arnaud